

STAGE

« RDV de carrière »



&

« Notre statut et nos droits »

Lundi 15 janvier 2018

MAISON DES SYNDICATS

2 rue du parc 71 100 CHALON S/S

Cher(e) collègue,

Lors des échanges que nous avons eu (permanences, heures d'information syndicales animées dans certains établissements), nous sommes souvent confrontés à des demandes de points de réglementation. Cela concerne des domaines allant des conditions de travail, aux évolutions de carrière en passant par les problèmes de maladie ou d'événements familiaux.

*Dans un souci de défense des personnels, le SNES FSU 71 vous propose donc une journée de stage : « **RDV de carrière / notre statut et nos droits** ».*

Sur des aspects concrets, nous ferons le point sur la réglementation, sur les moyens d'être conseillé et sur les moyens de faire respecter ses droits.

Sujets abordés :

RDV de carrière :
Par qui, quand et comment
sommes-nous informés ?

Les voies de recours
(calendrier, rôle des commissaires paritaires ...)

L'évaluation
(déroulement, enjeux, document de référence...)

L'avancement
(échelons, hors classe, classe exceptionnelle...)

Droit syndical
(HIS, autorisations d'absence...)

Les nouvelles
techniques de
management

Statuts
(Obligations de service, rémunération...)

Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement (droit à formation syndicale : 12 jours par an).

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir PJ) impérativement **avant le 15 décembre** auprès de votre chef d'établissement **et** d'envoyer séparément le bulletin d'inscription par courrier ou mèl au SNES –FSU 71 (snes71@dijon.snes.edu).